

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

N° 2022-071- Vie Associative - Subventions 2022

Pour rappel le Conseil Municipal a déjà voté le 28 février 2022 une grande partie des subventions allouées aux associations pour l'année 2022. Toutefois, certaines associations n'avaient pas pu faire leur demande dans les délais ou d'autres étaient incomplètes.

Cela représente une enveloppe de 5 250 € dont 1 000 € avaient déjà mis en réserve lors du Conseil Municipal de 28 février pour l'association qui reprendrait le salon des artistes amateurs ainsi que 200 € pour le Club de l'amitié qui souhaite finalement pouvoir bénéficier d'une seconde gratuité de l'espace Matisse pour réenclencher les activités du club après un changement de présidence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve, au titre de l'année 2022, le versement de subventions aux associations comme mentionné ci-dessous :

- Association de pétanque de Soyaux : 200 €
- Le Comité de Quartier : 1 000 €
- L'ADAPEI : 1 000 €
- Artisanal Galerie : 1 000 € déjà provisionnés lors du Conseil du 28 février 2022 (500 € + 500 € conditionnés à l'organisation du salon des artistes amateurs en 2022)
- Le Club de l'Amitié : la gratuité de la salle Matisse pour une 2^{ème} mise à disposition en 2022

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,



François NEBOUT